

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**
Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N° 7/2023

| | | | | | |
|-------------------------------|---|------|--------|------------|-------------------------|
| OBJET : | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE | | | | |
| <i>Nomenclature :</i> | 7.1 Décisions budgétaires | | | | |
| Présents | Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstention | Non participant au vote |
| 7 | 8 | 8 | | | |
| Rapporteur : | Pierre GUIBLIN | | | | |
| Secrétaire de séance : | José ANTONIO | | | | |

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Florence BAILLY, Laetitia GLORIAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Sandrine BELIN a donné pouvoir à Monsieur Pierre GUIBLIN

Absents excusés :

Madame Sodïa PHILIPPEAU
Madame Carole BÉNARD
Madame Jeanne GAZEAU
Monsieur Jacques BOUILLARD
Madame Patricia DUCRESOT.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 1

PRESENTS A LA SÉANCE : 7

Date de convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 31 mars 2023

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le rapport du Président ;

Considérant la demande d'une administrée, en date du 23 novembre 2022, saisissant Monsieur le Président du CCAS pour une demande d'aide financière exceptionnelle, d'un montant de 80,00 €, afin de l'aider à régler sa facture d'eau du 14 novembre 2022 d'un montant de 228,15 € ;

Considérant le calcul du reste à vivre de cette administrée d'un montant de 6,28 € par jour et par personne ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **accorde une aide d'un montant de 80,00 € ;**
- **décide que cette aide sera versée directement au fournisseur d'eau.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

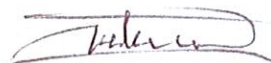
A Sancoins, le 12 avril 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,

Le secrétaire de séance,




Pierre GUBELIN



José ANTONIO

Date de publication : 12/04/2023

Mode de publication : mise en ligne.